



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20211021-DEC-AG-21-115-AU
Date de télétransmission : 27/10/2021
Date de réception préfecture : 27/10/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 21 octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Liaisons radio sans fil : TDF Pigno site A vers site B, Toga (2), Carbonite, Parc technologique, Prado. Souscription d'un contrat de maintenance.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

. En matière de fournitures et services : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT) à ce jour.

OBJET : Liaisons radio sans fil : TDF Pigno site A vers site B, Toga (2), Carbonite, Parc technologique, Prado. Souscription d'un contrat de maintenance.

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement de ces liaisons, de souscrire un contrat de maintenance ;

DECIDE

De conclure avec la société Axians Services Infras Corse, sise lot n°35 ZI de Tragone 20620 Biguglia, un contrat pour la maintenance des cinq liaisons suivantes ;

	Site A	Site B
-Liaison FH1	TDF Pigno	Toga
-Liaison FH2	TDF Pigno	Carbonite
-Liaison FH3	TDF Pigno	Parc technologique
-Liaison FH4	TDF Pigno	Prado (service collecte)
-Liaison FH5	TDF Pigno	Toga

APPROUVE

Le devis, ci-annexé, pour un montant de 7 500 € HT ;

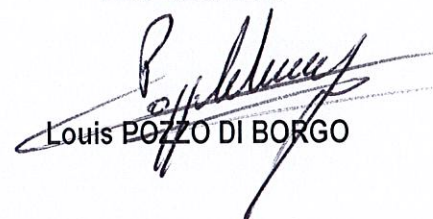
DIT

Que la dépense est prévue au budget principal chapitre 011, ligne 6262 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 OCT. 2021**
et publication ou notification
du **27 OCT. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOJRAOUI